



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency

Programme de l'ACDI pour la **Chine**



Égalité entre les sexes

**GUIDE DE MISE EN ŒUVRE
ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**

PROGRAMME DE L'ACDI POUR LA CHINE

Agence canadienne de développement international

Agence canadienne de développement international (ACDI)

200, promenade du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0G4
Canada

Téléphone :

819-997-5006 1-800-230-6349 (sans frais)

Ligne pour les malentendants et les personnes

ayant des difficultés d'élocution :

819-953-5023 1-800-331-5018 (sans frais)

Télécopieur : 819-953-6088

Site Web : www.acdi.gc.ca

Courriel : info@acdi-cida.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2007

N° de catalogue : CD4-47/2007F

ISBN : 978-0-662-07032-0

Imprimé au Canada

Photos de la page
couverture :

1	2	3
4	5	6
7	中国	8
9	10	11
12	13	14

Toutes les photos, à l'exception des photos 6 et 13 :

ACDI/Roger LeMoyne

6: ACDI/Pat Morrow

13: Avec la permission du juge Jean-Guy Thibodeau
(Université de Montréal)

Table des matières

Sigles et abréviations	iv
Définition principales	v
Introduction	1
Engagements du Canada et de la Chine en matière d'égalité entre les sexes	3
Cycle du projet et égalité entre les sexes	5
Outils	7
Outil 1 : Liste de contrôle pour appliquer la Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes devant servir à mieux intégrer dans le projet les différences entre les sexes.	8
Outil 2 : Ce à quoi on peut s'attendre d'un spécialiste et d'un non spécialiste de l'égalité entre les sexes.	9
Outil 3 : Arguments en faveur de l'égalité entre les sexes	10
Outil 4 : Comment évaluer si les considérations liées à l'égalité entre les sexes ont été intégrées au projet.	14
Outil 5 : Présenter les résultats en matière d'égalité entre les sexes – Exemples	16
Outil 6 : Cadre logique intégrant la dimension de l'égalité entre les sexes	21
Outil 7 : Évaluation des intervenants en égalité entre les sexes	23
Outil 8 : Indicateurs tenant compte des différences entre les sexes	24
Outil 9 : Lignes directrices sur l'élaboration de stratégies d'égalité entre les sexes : leçons tirées de l'expérience.	25
Ressources et références	27

Sigles et abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
ACE	Association des consommateurs d'eau
AE	Agent d'exécution
AEC	Agent d'exécution canadien
AECh	Agent d'exécution chinois
APD	Aide publique au développement
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEP	Chef d'équipe du projet
CL	Cadre logique
CMDP	Comité mixte de direction de projet
CMR	Cadre de mesure du rendement
CPP	Cadre de programmation-pays
CR	Cadre de référence
DC	Document conceptuel
DDP	Demande de propositions
ES	Égalité entre les sexes
FF	Formation des formateurs
FNFC	Fédération nationale des femmes de Chine
GNDFE	Groupe national de discussion sur les femmes et les enfants (Chine)
GR	Gestion axée sur les résultats
IFD	Intégration de la femme au développement
MAC	Ministère de l'Agriculture (Chine)
MCC	Ministère du Commerce (Chine)
MTSSC	Ministère du Travail et de la sécurité sociale (Chine)
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
PAD	Document d'approbation du projet
PE	Protocole d'entente
PEP	Plan d'exécution du projet
RFP	Rapport de fin de projet
RRP	Rapport sur le rendement du projet
SSD	Sexe social et développement

Définitions principales

Sexe et sexe social (genre)

Le terme « sexe » renvoie aux différences biologiques entre l'homme et la femme. Le terme « sexe social » désigne les rapports sociaux entre les hommes et les femmes; il ne se rapporte donc pas à l'homme et à la femme, mais plutôt aux relations entre les hommes et les femmes et la façon dont elles sont construites socialement. Les relations entre les hommes et les femmes et les rôles des uns et des autres sont définis par le contexte et évoluent selon les circonstances.

Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*

La Politique en matière d'égalité entre les sexes vise les objectifs suivants :

- promouvoir la participation des femmes au développement durable de leurs sociétés, à titre de décideuses, sur un pied d'égalité avec les hommes;
- appuyer les femmes et les fillettes dans le plein exercice de leurs droits fondamentaux;
- réduire les inégalités entre les femmes et les hommes quant à l'accès aux ressources et aux bénéfices du développement, et au contrôle sur ces mêmes ressources et bénéfices.

Cadre de programmation-pays (CPP)

Il s'agit d'un document où sont décrites les sphères de la collaboration au développement entre la Chine et le Canada. Il est possible de le consulter à l'adresse suivante :

<<http://www.acdi-cida.gc.ca/chine-programmation>>.

L'égalité entre les sexes n'est pas seulement dans l'intérêt des femmes !

L'égalité entre les sexes ne bénéficie pas seulement aux femmes; cette dimension, qui doit faire partie intégrante de tout projet, doit être examinée sous l'angle des rapports entre les hommes et les femmes, des rôles sociaux de chacun et des obstacles à l'égalité. L'égalité entre les sexes reconnaît que les hommes et les femmes vivent souvent des réalités sociales, politiques, juridiques et économiques différentes (en plus de celles qu'ils ont en commun). Cette dimension ne signifie pas nécessairement que le projet ou que ses composantes seront entièrement axés sur les femmes (ou sur les hommes), même s'il est parfois nécessaire d'adopter des approches ciblées pour réduire les inégalités qui existent.

L'égalité entre les sexes, un thème transversal

L'égalité entre les sexes sera au coeur de tous les programmes, et l'adoption de mesures particulières sera encouragée pour garantir l'atteinte des résultats en matière d'égalité entre les sexes.

Intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes

Il s'agit d'un processus qui permet d'intégrer les dimensions pertinentes de l'égalité entre les sexes à un projet ou programme, ainsi que d'atteindre les objectifs d'égalité entre les sexes en se servant d'outils tels que l'analyse comparative entre les sexes ainsi que de programmes intégrant la dimension de l'égalité entre les sexes et de programmes sexospécifiques.

Analyse comparative entre les sexes

Ces dernières années, divers instruments d'analyse comparative entre les sexes ont été conçus pour répondre aux questions suivantes :

- 1) Qui (femmes ou hommes) fait quoi dans une communauté, une institution, une organisation ?
- 2) Quelles ressources ces personnes utilisent-elles pour remplir leurs rôles ?
- 3) Qui a accès à quelles ressources ?
- 4) Qui contrôle ces ressources ?
- 5) Qui en bénéficie, et qui n'en bénéficie pas ?

Note : Le fait de poser ces questions à différents stades d'un projet nous aide à en comprendre les effets sur les femmes et les hommes et à veiller à ce que soient atteints les résultats de développement.

Idées reçues quant aux rôles des hommes et des femmes

Notre compréhension de ce que font les femmes et les hommes dans les diverses collectivités, institutions ou organismes est souvent fondée sur notre expérience dans un contexte différent. Nous avons des idées reçues quant aux rôles des hommes et des femmes. Comme ces rôles diffèrent d'un lieu à un autre et évoluent au fil du temps, nous risquons de gaspiller des ressources de développement en offrant, par exemple, une formation en agriculture à des hommes dans un contexte où ce sont les femmes qui se chargent de cette activité. L'analyse comparative nous éclaire sur la situation réelle et réfute des suppositions erronées.

Égalité et équité entre les sexes

La Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes considère l'équité comme un moyen et l'égalité comme le résultat souhaité des programmes de développement. *L'équité entre les sexes* désigne un concept par lequel les femmes et les hommes sont traités équitablement, tandis que *l'égalité entre les sexes* signifie que les femmes et les hommes jouissent du même statut et des mêmes conditions pour exercer pleinement leurs droits fondamentaux et de profiter des mêmes possibilités de contribuer au développement, et qu'ils sont les uns comme les autres aptes à bénéficier des résultats.

Développement participatif Il s'agit d'un processus par lequel les femmes et les hommes les plus concernés par les programmes de développement de l'ACDI prennent part à la détermination tant des moyens à utiliser que des résultats recherchés. Le développement participatif ne se résume pas à la participation de grands nombres de personnes à des réunions et à des séances de formation; il offre aux femmes et aux hommes des possibilités de devenir des agents du changement qui est souhaité.

Données ventilées par sexe Ces données sont classées en fonction du sexe, ce qui permet de mieux comprendre les circonstances particulières aux femmes et aux hommes.

Intégration de la femme au développement (IFD) et Rôles sociaux et développement Diverses approches au développement ont précédé les orientations actuelles en matière d'égalité entre les sexes. L'IFD visait uniquement l'intégration des femmes et se traduisait par des projets et activités ne visant que les femmes. Aujourd'hui les nouvelles initiatives en matière des rôles sociaux et de développement s'appuient sur la compréhension des écarts entre les ressources et les possibilités qui sont mises à la disposition des femmes aussi bien que des hommes, ainsi que sur les efforts mis en œuvre pour combler ces écarts. La prise en compte des différences entre les hommes et les femmes est le fondement méthodologique de l'engagement actuel de l'ACDI à promouvoir l'égalité entre les sexes dans une optique de développement.

* La Politique de l'ACDI en matière d'égalité des sexes se trouve dans son intégralité à cette adresse :
<<http://www.acdi-cida.gc.ca/politique-egalite>>



Introduction

Cadre de programmation-pays du Programme de l'ACDI pour la Chine : Guide de mise en œuvre de la dimension de l'égalité entre les sexes

Mars 2007

Le Guide de mise en œuvre de la dimension de l'égalité entre les sexes a pour objet de favoriser l'intégration des principes de l'égalité entre les sexes aux activités du Programme de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en Chine. Il vise à faire le pont entre le Cadre de programmation-pays 2005-2010 pour la Chine et la Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes (mars 1999). Il a été conçu dans le but de garantir la concrétisation de l'engagement du Programme de l'ACDI pour la Chine à promouvoir l'égalité entre les sexes au moyen de programmes stratégiques.

« L'égalité entre les sexes, comme thème transversal, sera au cœur de tous les programmes, et l'adoption de mesures particulières (p. ex. des projets et des analyses ayant trait aux rapports entre les sexes) sera encouragée pour garantir l'atteinte des résultats en matière d'égalité entre les sexes s'inscrivant dans les objectifs du CSPP. »

Cadre de programmation-pays de la Chine, 2005-2010

L'égalité entre les sexes étant un thème transversal, les résultats doivent être explicitement et systématiquement intégrés à tous les programmes des cinq secteurs clés de l'ACDI.

Le Guide de mise en œuvre de la dimension de l'égalité entre les sexes n'énonce pas des résultats anticipés distincts et spécifiques à l'égalité entre les sexes. Cette trousse a plutôt été conçue pour aider ses utilisateurs à intégrer les considérations relatives à l'égalité entre les sexes à tous les volets et à toutes les phases des programmes et des projets, à deux fins particulières :

- présenter comment les résultats anticipés du Cadre peuvent être atteints et améliorés en prenant en considération les problèmes et les tendances qui concernent l'égalité entre les sexes en Chine, ainsi qu'en accroissant l'égalité entre les femmes et les hommes, et les fillettes et les garçons;
- faire en sorte que les résultats que visent l'ACDI et son Programme de la Chine au chapitre de l'égalité entre les sexes soient atteints, dans le contexte des objectifs du cadre en vigueur.

Le Guide de mise en œuvre est le résultat de recher-



© ACIDI/Roger LeMoyne



ches et de consultations auxquelles ont participé des partenaires chinois et canadiens, des fonctionnaires et experts chinois en matière d'égalité entre les sexes, tels que des universitaires et des chercheurs, ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG). L'analyse qui en résulte appuie une vision de la façon dont les résultats anticipés du Cadre de programmation pour la Chine peuvent être atteints, et optimisés, en tenant compte des problèmes et des tendances qui se rapportent à l'égalité entre les sexes en Chine, en améliorant l'égalité entre les hommes et les femmes et entre les garçons et les fillettes ainsi qu'en réduisant les fossés qui les séparent les uns des autres.

Ce guide est destiné au personnel de l'ACDI ainsi qu'aux agents d'exécution canadiens et à leurs partenaires chinois; il a été conçu pour favoriser une utilisation souple et aisée. Lisez-le au complet et ensuite, au besoin, retirez-en les parties qui sont les plus pertinentes à votre travail. Comme il sera possible d'y ajouter de nouvelles parties, n'hésitez pas à nous le signaler si vous sentez le besoin d'y incorporer un nouvel outil ou un nouveau chapitre.



Axé sur les résultats

L'approche actuelle de l'égalité entre les sexes de l'ACDI est axée sur les résultats en matière d'égalité entre les sexes, c'est-à-dire des résultats qui contribuent à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, et entre les garçons et les filles. Nous nous intéressons principalement aux véritables changements que le programme ou le projet aura suscités pour réduire les inégalités entre les sexes. Au bout du compte, il faut se demander si le programme a véritablement donné lieu à une amélioration de l'égalité entre les sexes. L'ACDI a mis au point un Cadre d'évaluation des résultats en matière d'égalité entre les sexes, lequel peut être consulté sur le site internet de l'ACDI à l'adresse suivante :

<<http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/Collection/CD4-25-2005F.pdf>>.



Engagement du Canada et de la Chine en matière d'égalité entre les sexes

« En Chine, nous avons fait de l'égalité entre les sexes une priorité de base des politiques gouvernementales. »

Jiang Zemin, discours prononcé en 1995, à Beijing, lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

La Chine et le Canada visent le même objectif : promouvoir l'égalité totale entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les droits économiques, sociaux et politiques. En Chine, ce principe est

inscrit dans la Constitution et, au Canada, dans la Charte canadienne des droits et libertés. Cet engagement commun, ainsi que les politiques et programmes clés des deux pays favorisant l'égalité entre les sexes, offrent aux responsables des programmes de développement la motivation nécessaire pour veiller à ce que les programmes et projets contribuent à une plus grande égalité entre les sexes. Les principaux engagements des deux pays en la matière sont énoncés dans le tableau ci-dessous.

Engagement en matière d'égalité entre les sexes	Date	Principales mesures visant à favoriser l'égalité entre les sexes
INTERNATIONAL		
CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes)	1979 – Canada et Chine	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le principe de l'égalité des hommes et des femmes au système judiciaire, abroger toutes les lois discriminatoires et adopter les textes appropriés interdisant la discrimination envers les femmes. • Créer des tribunaux et d'autres institutions publiques afin de garantir une protection efficace des femmes contre la discrimination. • Veiller à l'élimination de tous les actes discriminatoires commis contre les femmes par des personnes, des organisations ou des entreprises.
Plate-forme d'action de Beijing	1995 – Canada et Chine	Domaines d'action définis : 1) pauvreté; 2) éducation; 3) santé; 4) violence envers les femmes; 5) conflits armés; 6) les femmes et l'économie; 7) prise de décisions; 8) mécanismes institutionnels; 9) droits de la personne; 10) médias de masse; 11) les femmes et l'environnement; 12) les femmes-enfants



Engagement en matière d'égalité entre les sexes	Date	Principales mesures visant à favoriser l'égalité entre les sexes
Objectifs de développement du millénaire	2000 – Canada et Chine	1) Éradiquer la pauvreté extrême et la faim; 2) Assurer l'éducation primaire pour tous; 3) Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes; 4) Réduire la mortalité infantile; 5) Améliorer la santé maternelle; 6) Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; 7) Assurer un environnement durable; 8) Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.
NATIONAL		
Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes	1999	Il est déterminé que l'égalité entre les sexes doit faire partie intégrante de toutes les politiques et de tous les projets et programmes de l'ACDI.
Programme de développement 2001-2010 pour les femmes chinoises	2000 - Chine	Six domaines prioritaires visant à améliorer le statut des femmes : 1) économie; 2) prise de décisions et gestion; 3) santé; 4) éducation; 5) droit; 6) environnement.
COMMUN		
Chine : Cadre stratégique de programmation-pays de l'ACDI	2005-2010 ACDI et MINCOM	<p>L'égalité entre les sexes sera mise en relief dans tous les programmes en tant que thème transversal, et des mesures particulières (projets et analyse portant sur l'égalité entre les sexes) seront appuyées afin de garantir l'atteinte des résultats en matière d'égalité entre les sexes en fonction des objectifs du CPP, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer dans les domaines des droits de la personne, du développement démocratique et de la bonne gouvernance en Chine par la coopération, en mettant l'accent sur la primauté du droit, y compris les institutions juridiques, judiciaires, gouvernementales et législatives, et les normes et exigences des instruments internationaux qui lient le Canada et la Chine. • Promouvoir la viabilité environnementale en Chine en appuyant les efforts que déploie le pays pour gérer les problèmes environnementaux dans ses régions rurales de l'Ouest, et ce, en améliorant les capacités des systèmes de gestion des ressources foncières.



Cycle du projet et égalité entre les sexes

Liste de contrôle du cycle à l'intention des agents d'exécution

La présente partie consiste en une énumération des tâches qu'il est recommandé aux agents d'exécution d'assumer en matière d'égalité entre les sexes à divers stades du cycle du projet.

Plan d'exécution du projet (PEP)

- Veiller à ce que le PEP fasse état d'une stratégie d'égalité entre les sexes qui expose en détail les résultats recherchés ainsi que les indicateurs décrits dans le cadre logique.
- Veiller à ce que l'analyse soit fondée sur des données existantes ventilées par sexe ou que les mécanismes nécessaires à la compilation de ces données soient en place.
- Veiller à ce que les résultats et les indicateurs décrits dans le cadre logique ainsi que les indicateurs décrits dans le cadre de mesure du rendement tiennent compte des différences entre les femmes et les hommes.
- Veiller à ce que le cadre logique fasse état des effets et des extrants recherchés au chapitre de l'égalité entre les sexes.

- Veiller à ce que le PEP alloue des ressources qui suffiront à l'exécution de la stratégie d'égalité entre les sexes et à l'obtention des résultats voulus à ce chapitre.

Comité mixte de direction du projet (CMDP)

- Veiller à ce que le rapport d'étape du projet soumis au CMDP fasse état des progrès réalisés dans l'exécution de la stratégie d'égalité entre les sexes et dans l'obtention des résultats recherchés à ce chapitre.
- Inviter le conseiller de la mission ou le spécialiste en égalité entre les sexes à donner un exposé sur des points en lien avec le projet.

Plans de travail annuels

- Examiner les plans de travail de l'agent d'exécution canadien (AEC) pour s'assurer que les activités se rapportant à l'égalité entre les sexes, par exemple, sont entièrement intégrées dans le projet de la façon prévue par le PEP et la stratégie d'égalité entre les sexes.
- Veiller à ce que l'AEC alloue des ressources suffisantes (humaines et financières) à l'exécution de la stratégie d'égalité entre les sexes et à



© ACIDI/Roger LeMoynes



l'obtention des résultats recherchés à ce chapitre.

- Prévoir une rubrique sur l'égalité entre les sexes dans la table des matières.

Rapports des moniteurs – Évaluations

- Veiller à ce que tous les rapports élaborés par les agents d'exécution canadiens et chinois se fondent sur des données ventilées selon le sexe.
- Veiller à ce que les considérations liées à l'égalité entre les sexes dont a fait part un moniteur soient prises en compte par les agents d'exécution canadiens et chinois.
- Au besoin, faire exécuter une analyse de mi-parcours sous l'angle de l'égalité entre les sexes pour comparer les progrès accomplis aux résultats escomptés et pour faire des recommandations à inclure dans la stratégie d'égalité entre les sexes.

Rapports d'étape semestriels et semi-annuels

- Veiller à ce que les résultats obtenus et les obstacles affrontés au chapitre de l'égalité entre les sexes fassent partie intégrante du rapport sur les résultats.
- Prévoir une rubrique sur l'égalité entre les sexes dans la table des matières.



© ACDI/Roger LeMoyne

- Veiller à ce que la partie du rapport qui traite de l'égalité entre les sexes fasse ressortir les expériences vécues dans l'exécution du projet ou programme sous l'angle de l'égalité entre les sexes (et non seulement les plans !) ainsi que les résultats et les enseignements tirés de ces expériences.

Rapport sur le rendement du projet ou programme (RRP)

- Veiller à ce que la partie traitant des résultats principaux mette en lumière les véritables résultats du projet au chapitre de l'égalité entre les sexes ainsi que la façon dont le projet a contribué à la réalisation de l'un ou de plusieurs des objectifs visés par l'Agence en matière d'égalité entre les sexes à savoir : la participation égalitaire des femmes, l'exercice des droits fondamentaux des femmes et des filles, et l'atténuation des inégalités de l'accès aux ressources et aux bénéficiaires et du contrôle des ressources et bénéficiaires.

Rapport de fin de projet ou programme (RFP)

- Veiller à rendre compte d'une manière conséquente de tous les résultats obtenus au chapitre de l'égalité entre les sexes dans le cadre de mesure du rendement et le cadre logique à l'aide d'indicateurs tenant compte des différences entre femmes et hommes pour illustrer les changements qui se sont produits.
- Veiller à incorporer une analyse approfondie de la pertinence de la stratégie d'égalité entre les sexes comme mesure facilitant la réalisation des résultats à ce chapitre.
- Veiller à ce que le spécialiste en égalité entre les sexes de la Direction générale de l'Asie, ou son délégué, examine le RFP.



Outils

Trousse d'outils pour l'égalité entre les sexes

Cette trousse pour l'égalité entre les sexes contient les outils suivants :

- Outil 1** Liste de contrôle pour appliquer la Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes devant servir à mieux intégrer dans le projet les différences entre les sexes
- Outil 2** Ce à quoi on peut s'attendre d'un spécialiste et d'un non spécialiste de l'égalité entre les sexes
- Outil 3** Arguments en faveur de l'égalité entre les sexes
- Outil 4** Comment évaluer si les considérations liées à l'égalité entre les sexes ont été intégrées au projet
- Outil 5** Présenter les résultats en matière d'égalité entre les sexes – Exemples
- Outil 6** Cadre logique intégrant la dimension de l'égalité entre les sexes
- Outil 7** Évaluation des intervenants en égalité entre les sexes
- Outil 8** Indicateurs tenant compte des différences entre les sexes
- Outil 9** Lignes directrices sur l'élaboration de stratégies d'égalité entre les sexes : leçons de l'expérience

S'il vous faut...	servez-vous des outils...
des outils de planification pour analyser et concevoir des projets	6, 7, 8
des outils de recrutement pour rédiger le cadre de référence et évaluer les compétences en matière d'égalité entre les sexes	2
des outils de mise en œuvre pour intégrer la dimension de l'égalité entre les sexes dans les projets	1, 4, 5, 8, 9
des outils de communication pour diffuser les résultats en matière d'égalité entre les sexes	3, 9



Outil 1 - Liste de contrôle pour appliquer la Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes devant servir à mieux intégrer dans le projet les différences entre les sexes

Cette liste consiste en une série de questions clés qui vous permettront d'aborder tous les projets concernant la Chine sous l'angle de l'égalité entre les sexes, à tous les stades de leur cycle. Ces questions ont pour but d'aiguiser votre réflexion et de vous aider à appréhender la grande question de l'égalité entre les sexes au moyen du projet. Elles sont classées en trois groupes distincts en fonction des résultats que l'ACDI cherche à atteindre en matière d'égalité entre les sexes.

1. Participation plus égalitaire des femmes et des hommes à la prise de décisions influant sur le développement durable de leur société

- Les femmes et les hommes participent-ils aux décisions entourant ce projet ? Les femmes sont-elles autorisées à exprimer leurs opinions ou sont-elles représentées par d'autres ?
- Les activités qui seront exécutées dans le cadre du projet tiennent-elles compte des besoins et des réalités des femmes et des hommes ?
- Les partenaires qui exécuteront les activités sont-ils en contact direct avec les participants, les intervenants et les bénéficiaires, hommes comme femmes ?

2. Capacité des femmes et des filles de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux

- Ce projet pose-t-il des obstacles aux femmes (et aux membres des groupes minoritaires) qui demandent un traitement égal à celui des hommes ?
- Comment ce projet peut-il promouvoir l'égalité des droits des femmes et des filles ?

- Ce projet contribuera-t-il à corriger des violations sexospécifiques des droits (comme les actes de violence ou de discrimination à l'encontre des femmes et des filles) ? Le projet offre-t-il la latitude nécessaire pour appliquer des dispositions pertinentes de la Convention sur l'élimination toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et en faciliter le respect ?

3. Réduction des inégalités entre les femmes et les hommes quant à l'accès aux ressources et aux bénéfices du développement ainsi qu'au contrôle exercé sur ces ressources et bénéfices

- Les hommes et les femmes bénéficient-ils également de la composante du projet qui vise à atténuer les inégalités ? Dans la négative, existe-t-il des façons de réduire les différences ?
- Les activités et les résultats escomptés du projet conviennent-ils aussi bien aux femmes qu'aux hommes ? La situation pourrait-elle s'empirer au bout du compte ?
- Les hommes et les femmes sont-ils aptes à bénéficier également les uns comme les autres des effets et des bénéfices découlant du projet (les membres des ménages tout autant que les chefs de ménage ? Le niveau d'instruction requis crée-t-il une discrimination à l'endroit des femmes) ?
- Si certaines composantes du projet s'adressent démesurément aux hommes, est-il possible de réduire l'écart entre les hommes et les femmes ?



Outil 2 - Ce à quoi on peut s'attendre d'un spécialiste et d'un non spécialiste de l'égalité entre les sexes

Vous trouverez ci-après une liste des tâches que les professionnels du développement devraient être en mesure d'accomplir sous l'angle de l'égalité entre les sexes, même s'ils sont spécialisés dans un autre domaine, et une liste des tâches pour lesquelles vous devez faire appel à un spécialiste.

Un professionnel du développement doit être en mesure de :

- déterminer si les femmes et les hommes peuvent tirer parti des mêmes possibilités de formation offertes dans le cadre du programme;
- évaluer dans quelle mesure les femmes et les hommes interviennent dans le secteur visé par le programme;
- déterminer comment se répartissent les salaires et les emplois dans le secteur visé par le programme;
- être sensibilisé aux différences des traitements réservés aux femmes autant qu'aux hommes et, au besoin, préconiser des approches qui tiennent compte de la spécificité des sexes (voir l'Outil 3 – Arguments en faveur de l'égalité entre les sexes);
- soutenir les activités favorisant l'égalité entre les sexes à tous les stades de la planification, de l'exécution et de l'évaluation;
- cerner les domaines ou activités dont la dimension de l'égalité entre les sexes nécessite un soutien accru;
- faciliter la participation des femmes et des défenseurs de l'égalité entre les sexes à toutes les consultations connexes au projet (groupes de recherche, de discussion, etc.).

Un spécialiste de l'égalité entre les sexes doit être en mesure de :

- cerner les obstacles ou les appuis à la participation des femmes et des hommes à des activités à caractère économique, culturel, social ou autre;
- effectuer une évaluation des intervenants, y compris une analyse de la façon dont sont élaborées les mesures officielles destinées à préserver l'égalité entre les sexes;
- faciliter la planification et l'exécution d'activités tenant compte des sexes;
- faciliter l'établissement d'objectifs, de résultats, d'indicateurs relativement à l'égalité entre les sexes, ainsi que les orientations du programme;
- analyser les orientations sectorielles, les documents et les cadres juridiques pour en déterminer les effets sexospécifiques;
- cerner et analyser le soutien à l'égalité entre les sexes prévu dans un volet du programme ou secteur visé;
- élargir la portée de l'analyse comparative entre les sexes pour l'intégrer à une analyse sociale plus large, en tenant compte d'autres facteurs sociaux tels que l'âge, la classe sociale ou l'ethnicité, à l'aide d'outils et de méthodes appropriés.

(Inspiré de Vainio-Mattila, Arja. *Exploration de la problématique homme-femme – Cadre et outil pour le développement participatif*, Ministère des Affaires étrangères de la Finlande, 2001, 62 p.)



Outil 3 - Arguments en faveur de l'égalité entre les sexes

Voici certains des principaux arguments que l'on peut évoquer lorsque la pertinence de la dimension de l'égalité entre les sexes est mise en doute. Cet outil comprend deux parties :

1. raisons d'intégrer les considérations d'égalité entre les sexes;
2. tableau de réponses à certaines déclarations qui remettent en cause l'importance d'intégrer les considérations d'égalité entre les sexes.

IL IMPORTE D'INTÉGRER LES CONSIDÉRATIONS D'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES DANS CE PROJET POUR LES RAISONS SUIVANTES.

L'égalité entre les sexes constitue l'un des objectifs et principes fondamentaux établis tant par le Canada que par la Chine; cette dimension s'inscrit également dans les engagements pris par les deux pays auprès de la communauté internationale.

La Constitution de la Chine stipule que les hommes et les femmes sont égaux et jouissent également du droit à l'éducation, aux services de santé, à l'héritage et à la propriété, à la participation politique et à



l'emploi. La plupart des lois chinoises contiennent une disposition voulant que les femmes et les hommes doivent bénéficier d'un traitement égal.

Au Canada, la *Charte des droits et libertés* reconnaît que les hommes et les femmes sont égaux et qu'ils jouissent d'un droit égal à la protection et au bénéfice de la loi, sans discrimination.

Par son Programme pour le développement des femmes chinoises, la Chine veut améliorer la condition féminine dans un vaste éventail de sphères sociales et économiques. En 1980, la Chine et le Canada ont ratifié la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. La Chine a été l'hôte de la Conférence mondiale sur les femmes de 1995; le Canada et la Chine ont souscrit au Programme d'action de Beijing (*Beijing Platform for Action*) et ont participé aux conférences Beijing +5 et +10 organisées par l'ONU.

Tous les signataires de la Convention sont tenus de surveiller l'exécution de ces engagements et de notifier les Nations Unies des progrès réalisés à l'égard des divers indicateurs de l'égalité entre les sexes. En outre, les deux pays ont souscrit aux Objectifs de développement du millénaire, notamment à l'objectif visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. En veillant à ce qu'un projet contribue à réduire les inégalités entre les sexes, l'ACDI aide la Chine à atteindre ses propres objectifs et à remplir les engagements qu'elle a pris envers ses citoyens et la communauté internationale.

L'égalité entre les sexes n'est pas uniquement une question d'équité sociale; elle vise aussi à réaliser l'efficacité et l'efficacités économiques.



L'égalité entre les sexes contribue à la productivité et à la croissance économiques. Ainsi que le formule la Banque mondiale dans son rapport *Susciter le développement* : « En entravant l'accumulation du capital humain dans le ménage et dans le marché du travail [...], la discrimination fondée sur le sexe diminue la capacité d'une économie à croître et à élever le niveau de vie. »

L'intégration des spécificités dans les projets de développement s'appuie sur des arguments assez percutants. Voici quelques extraits de l'énoncé de la Stratégie de 2002 de la Banque mondiale intitulée *Integrating Gender into the World Bank's Work: A Strategy for Action*.

- L'égalité entre les sexes favorise la croissance économique en accroissant la productivité de la main-d'œuvre et l'allocation optimale des ressources par le truchement des investissements dans le capital humain et dans le capital physique ainsi que par le fonctionnement amélioré des marchés et des institutions.
- Les principales corrélations entre l'égalité entre les sexes et la croissance, par le développement du capital humain sont :
 - occasions d'emploi améliorées et revenus supérieurs pour les femmes et leurs familles;
 - capacité d'adopter de nouvelles technologies et de s'adapter aux changements économiques;
 - effets intergénérationnels sur la scolarisation des enfants;
 - effets intergénérationnels sur la santé et le taux de survie des enfants;
 - affaiblissement du taux de croissance démographique;
 - autonomisation des femmes.
- Les principales corrélations entre l'égalité entre les sexes et les investissements dans le capital physique et l'amélioration du fonctionnement des marchés et des institutions sont :
 - réduction de la pauvreté attribuable à une

mauvaise infrastructure;

- amélioration de la productivité par l'accès à des biens et à des ressources productifs;
- amélioration de l'utilisation du revenu et du capital (p. ex. les femmes seront portées à investir davantage dans l'éducation et la santé de leurs enfants);
- répartition plus efficiente de la main-d'œuvre;
- amélioration de la gouvernance.

Toutefois, il importe de souligner que le développement économique n'est pas l'unique déterminant de la condition des femmes et que, en conséquence, le fait de favoriser le développement économique ne résoudra pas du coup les inégalités dont les femmes font l'objet. Nous devons nous inspirer d'expériences telles que celles de la Banque mondiale pour démontrer que les femmes – et leurs rapports avec les hommes – doivent être prises en considération de la même façon que les hommes si l'on veut que le développement se réalise pleinement.

Lorsque la dimension sexospécifique est prise en compte, le projet peut être mieux adapté aux réalités et aux besoins différents des femmes, des hommes, des filles et des garçons; la participation de chacun de ces groupes devient optimale, et les bénéfices découlant du projet sont plus équitablement répartis.

Dans de nombreux contextes, les hommes et les femmes se chargent de tâches différentes aussi bien dans leur foyer que dans l'économie. Leurs besoins ne sont pas toujours les mêmes. Ils ne se heurtent pas aux mêmes obstacles lorsqu'ils s'efforcent d'accroître leur capacité, leur productivité et leur revenu. Dans certains cas, leurs objectifs et aspirations diffèrent. Un ménage ne représente pas nécessairement une unité homogène, et le revenu et les biens ne sont pas forcément partagés équitablement entre ses membres. L'expérience de l'ACDI et d'autres donateurs en Chine et d'ailleurs fait ressortir que lorsque nous insistons sur la nécessité de considérer les femmes comme des décideurs et des



participants, il s'ensuit que les hommes et les femmes tirent plus équitablement parti des possibilités et des résultats qui découleront du projet.

La sensibilisation aux réalités culturelles ne fait pas obstacle aux mesures destinées à favoriser l'égalité entre les sexes.

Les cultures ne sont pas statiques. Elles changent en fonction des conditions sociales et économiques ainsi que des gestes que posent les particuliers et les groupes de la société. Les initiatives de développement s'inscrivent de par leur nature dans un contexte de changement. Quel que soit le pays partenaire, les vues sur la façon dont il convient d'interpréter les valeurs culturelles sont nombreuses.

La condition des femmes au sein d'une société est déterminée selon des paramètres culturels. Pour améliorer la condition sociale des femmes, il faudra peut-être, en s'appuyant sur des données, exposer les principaux obstacles à la participation des femmes ou expliquer comment les règles institutionnelles ne favorisent pas la participation des femmes. Par exemple les heures auxquelles il est prévu de donner

la formation peuvent ne pas convenir aux femmes parce qu'elles sont censées accomplir d'autres tâches à ce même moment.

Bien que les rôles et rapports entre les sexes déterminés par la société ne servent généralement pas les intérêts des femmes, ils peuvent également avoir des effets néfastes sur les hommes et les garçons, à preuve les pressions auxquelles sont soumis les fils aînés qui doivent subvenir aux besoins de leurs parents, les conditions de travail des travailleurs migrants, et les pressions exercées pour que les garçons quittent l'école. Les travaux de recherche qui ont conduit à l'élaboration de cette trousse d'outils ont fait ressortir la nécessité d'analyser et d'étudier ce thème plus en profondeur.

Le tableau qui figure à la page suivante (adapté du document de l'ACDI *Culture, égalité entre les sexes et coopération au développement : des questions soulevées*) fournit quelques réponses constructives aux affirmations que les partenaires font parfois sur l'égalité des sexes.



© ACIDI/Roger LeMoyné

Comment veiller à ce que les femmes soient entendues ?

- ✓ Consulter les femmes et les hommes en groupes de discussion distincts dans la mesure du possible.
- ✓ Dans les groupes mixtes, faire en sorte que chacun ait l'occasion de s'exprimer.
- ✓ Veiller à consulter les chercheurs et les ONG dont les travaux sont axés sur l'égalité entre les sexes.
- ✓ Veiller à ce que l'équipe soit composée de femmes et d'hommes, mais surtout à ce que les membres soient sensibilisés à la problématique de façon qu'ils chercheront à s'entretenir avec des femmes et à écouter attentivement ce qu'elles ont à dire.



Exemples d'affirmations	Réponses constructives
<p>« Les hommes et les femmes sont déjà égaux ! » « Ce projet aidera les femmes autant que les hommes; inutile de s'attarder sur cet aspect. »</p>	<p>- Présentez des études et des statistiques sur les écarts entre les sexes ou sur les pratiques discriminatoires dans le secteur ou la région géographique visés, et insistez sur la nécessité de sensibiliser davantage le secteur et la région.</p>
<p>Les généralisations telles que : « Toutes les fermières... », « Ce que les femmes de la région veulent, c'est... », « Ce dont les femmes ont besoin ici, c'est... », ou encore le fait de parler au nom des femmes.</p>	<p>- Présentez les résultats de votre propre mission, des études et des statistiques qui démontrent que les « femmes » ne sont pas un groupe homogène, que leurs besoins, points de vues, etc. diffèrent des unes aux autres, et qu'il faut analyser les situations d'une façon scientifique. - « C'est peut-être vrai, mais nous sommes d'avis que cet élément doit être évalué et étudié », et décrivez la façon dont vous comptez vous y prendre.</p>
<p>« Il faudrait faire quelque chose, alors pourquoi ne pas créer un (petit) volet et en déléguer la responsabilité à une organisation féminine ? »</p>	<p>- Il faudrait s'éloigner des activités qui sont uniquement axées sur les femmes : « Nous estimons que le meilleur moyen d'atteindre les objectifs de ce projet consiste à intégrer les considérations liées aux différences entre les sexes dans le projet; les résultats que nous visons concernent les hommes, les femmes, les filles et les garçons, et pas uniquement les femmes. »</p>
<p>Le partenaire exprime son approbation, mais ne prend toutefois pas les mesures nécessaires par la suite pour intégrer ces considérations.</p>	<p>- Veillez à ce que les résultats en matière d'égalité entre les sexes soient prévus dans le cadre logique au niveau des extrants et des effets, et que le partenaire fasse régulièrement rapport des progrès accomplis. Demandez-lui quels résultats ont été atteints à l'occasion des réunions du CMDP et tenez le responsable de l'exécution des mesures convenues.</p>
<p>Le partenaire déclare : « il est nécessaire de faire des études approfondies » ou « il a été impossible de recruter des femmes qualifiées », ou encore « dès qu'on aura terminé l'activité en cours, on s'en occupera ».</p>	<p>- Même s'il est nécessaire de faire d'autres recherches, il est possible d'agir entre-temps. Proposez quelques moyens de mettre en œuvre la stratégie d'égalité entre les sexes et fixez une échéance lorsque vous souhaitez des comptes rendus.</p>
<p>Le partenaire cherche à confier tous les aspects du projet qui se rapportent à l'égalité entre les sexes à une organisation féminine.</p>	<p>- Revenez sur les raisons pour lesquelles il faut intégrer la dimension de l'égalité entre les sexes dans les projets et expliquez comment l'égalité entre les sexes favorise le développement. - Faites en sorte que les principaux partenaires et les membres du groupe directeur participent à des ateliers sur l'égalité entre les sexes axés sur les différents projets.</p>
<p>Le partenaire délègue toute la responsabilité de la dimension de l'égalité entre les sexes à la seule femme du groupe directeur ou de l'équipe du projet.</p>	<p>- Il faut éviter de miner les efforts de cette femme et chercher plutôt à lui offrir toutes les possibilités d'accroître ses capacités, s'en remettre à elle lors des discussions et former des alliances avec d'autres intervenants. - Cherchez des alliés et des champions potentiels. Les hommes peuvent aussi devenir des experts de l'égalité entre les sexes. Cherchez des hommes qui pourront véhiculer l'importance de l'égalité entre les sexes au cours de réunions, de visites d'études, etc.</p>



Outil 4 - Comment évaluer si les considérations liées à l'égalité entre les sexes ont été intégrées au projet

Une analyse comparative entre les sexes devrait faire partie intégrante de l'évaluation du projet. Les conclusions devraient aussi être incorporées à l'analyse globale du projet tout comme les autres analyses spécifiques, telles que l'analyse des capacités et l'analyse socioéconomique. L'analyse comparative entre les sexes devrait permettre d'établir et d'évaluer les données et les aspects se rapportant à l'égalité entre les sexes qui sont propres au projet. L'analyse comparative servira d'appui aux résultats énoncés dans le cadre logique et la stratégie d'égalité entre les sexes. Les conclusions de l'analyse comparative entre les sexes devraient servir à définir les résultats recherchés et les indicateurs.

Une analyse comparative entre les sexes s'applique aux conditions qui règnent à l'échelle nationale, provinciale et locale. Elle s'applique aussi aux sous-secteurs concernés par le projet. Toutefois, toute analyse comparative entre les sexes devrait contenir les éléments clés ci-après.

Définition et analyse des aspects propres au projet, selon le sexe :

- les priorités des hommes et femmes intervenant dans le projet (objectifs, espoirs, souhaits);
- les difficultés ou les contraintes des intervenants que le projet devrait permettre d'atténuer (besoins, faiblesses), faisant ressortir les points communs et les différences entre les hommes et les femmes;
- les atouts que les intervenants hommes et femmes pourront utiliser dans le cadre du projet (biens, capacités, environnement porteur, compétences sur les plans culturel, social, politique, administratif, institutionnel, juridique, etc.);

- risques d'échec du projet (risques sexospécifiques, obstacles à la participation et à l'accès aux bénéfices du projet, environnement défavorable, compétences sur les plans culturel, social, politique, administratif, institutionnel, juridique, etc.).

Définition des écarts entre les sexes dans le contexte du projet :

- dans les rôles et la charge de travail (activités et profils saisonniers des intervenants, du point de vue des rôles masculins et féminins et de la répartition des tâches rémunérées et des tâches domestiques);
- dans les emplois liés au projet;
- dans les revenus (salaire ou revenu de travail indépendant);
- dans l'accès aux ressources (formation, services, entrants, terres, capital, crédit, éléments de l'actif agricole, etc.);
- dans le contrôle exercé sur les ressources;
- dans la prise de décisions (au foyer, dans le village, l'entreprise, le service gouvernemental);
- dans les rôles et la participation au sein de la société ou de la collectivité.

Évaluation de la capacité des partenaires (services gouvernementaux, entreprises, organismes tels que la Fédération des femmes, les établissements d'enseignement, etc.) à obtenir des résultats au chapitre de l'égalité entre les sexes, y compris :

- de la capacité de l'organisation à effectuer une analyse comparative entre les sexes de ses propres programmes, en tenant compte des éléments du programme, des moyens d'exécution et des résultats obtenus, ainsi qu'à



vérifier si le projet sert aussi bien les intérêts des femmes que ceux des hommes;

- de l'attitude générale et du degré de réceptivité à l'idée d'intégrer davantage les objectifs d'égalité entre les sexes dans le domaine visé par le projet;
- de l'existence de « champions » ou de défenseurs de la cause de l'égalité entre les sexes;
- de la position relative des hommes et des femmes dans l'organisation (selon le degré d'autorité et de pouvoir décisionnel, les compétences, l'accès à la formation et à l'avancement, les échelles salariales et les avantages sociaux);
- de la capacité de l'organisation de déterminer si les pratiques d'emploi sont équitables.

Points d'appui de l'intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes :

- occasions offertes par le projet de réduire certains des écarts et de promouvoir une meilleure égalité entre les sexes, ébauches de mesures, d'activités ou de directives qui permettront de garantir que les différences

entre les sexes soient mieux prises en compte (la stratégie adoptée à l'égard du projet à cette fin devrait contenir plus de précisions, se reporter à l'Outil 9);

- discussion des différents effets que le projet aura probablement sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons, au foyer, à la ferme (ou dans le service ou l'entreprise), ainsi que dans la collectivité (p. ex. répartition selon le sexe des bénéficiaires et des impacts négatifs que pourrait avoir le projet);
- contraintes et dangers, et coût de substitution, de l'intégration des principes de l'égalité entre les sexes dans le projet, et brève discussion des mesures d'atténuation (la stratégie d'égalité entre les sexes renferme plus de précisions, se reporter à l'Outil 9);
- un aperçu des principales données ventilées par sexe qui ont été obtenues dans le cadre des études d'évaluation et de préparation; un aperçu des résultats recherchés en matière d'égalité entre les sexes et des indicateurs du projet; et un aperçu des méthodes utilisées pour recueillir et compiler les données requises pour suivre les résultats au chapitre de l'égalité entre les sexes et en faire rapport.



© ACIDI/Roger LeMoyné



Outil 5 - Intégrer les considérations liées à l'égalité entre les sexes aux rapports sur le rendement du projet ou programme et exemples de résultats recherchés

Le cadre stratégique de l'ACDI prévoit la nécessité de démontrer explicitement que tous les projets et programmes tiennent systématiquement compte des considérations liées à l'égalité entre les sexes.

En conséquence, lorsque vous faites état des résultats que votre projet a réussi à atteindre, y compris au chapitre de l'égalité entre les sexes, vous devez aussi expliquer dans les parties **Résultats** de votre Rapport sur le rendement du projet (RRP) comment le projet a contribué à la réalisation de l'un ou de plusieurs des résultats recherchés par l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes, notamment aux égards suivants :

- une participation plus égalitaire des femmes et des hommes à la prise de décisions influant sur le développement durable de la société dans laquelle ils vivent;
- la capacité accrue des femmes et des filles de jouir pleinement de leurs droits humains;
- une plus grande égalité d'accès des femmes et des hommes aux ressources et aux bénéfices du

développement ainsi que du contrôle exercé sur ces ressources et bénéfices.

Ces résultats sont décrits en plus de détails, à l'aide d'exemples, dans le tableau qui suit. Ce tableau est tiré du document *Égalité entre les sexes – Cadre d'évaluation des résultats de l'ACDI*, qui a été conçu pour faciliter, à l'échelle de l'Agence, l'évaluation des résultats à l'appui de l'égalité entre les sexes.

En outre, comme par les années passées, il sera possible de fournir des renseignements additionnels sur les progrès dans la partie du RRP qui concerne l'égalité entre les sexes. Il pourrait s'agir de renseignements sur les **mesures opérationnelles** prises pour atteindre les résultats escomptés en matière d'égalité entre les sexes dans le cadre du projet. Ces mesures opérationnelles pourraient comprendre : i) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie en matière d'égalité entre les sexes; ii) la sensibilisation à la question de l'égalité entre les sexes ou la formation de partenaires et bénéficiaires; iii) le recrutement de conseillers techniques spécialistes de la dimension de l'égalité entre les sexes.

Pour plus de renseignements sur les indicateurs du développement, veuillez consulter le document de la Banque mondiale *Vers une culture du résultat : dix étapes pour mettre en place un système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats : un guide pour les praticiens du développement*, accessible (en anglais) à l'adresse suivante :

<<http://www.preval.org/documentos/00804.pdf>>
(document PDF, 264 pages).





CLASSEMENT DES RÉSULTATS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES (tiré de <i>Égalité entre les sexes – Cadre d'évaluation des résultats de l'ACDI</i>)		
Résultats en matière d'égalité entre les sexes		EXEMPLES des types de résultats qui entreraient dans chaque catégorie (autrement dit, exemples de la manière dont un projet ou un autre investissement pourrait contribuer à atteindre des résultats particuliers en matière d'égalité entre les sexes)
Résultats au niveau de l'ACDI ⇒	Éléments de ce résultat pouvant faire l'objet d'un projet ⇒	
<p>1. Processus décisionnel</p> <p>Égalité accrue entre les femmes et les hommes dans la participation à la prise de décision concernant le développement durable de leur société.</p>	<p>1.1 Capacité de participation à la vie publique. Capacité accrue des femmes et des organisations féminines à défendre leurs intérêts et à participer à la vie publique et à la prise de décision.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Amélioration des connaissances ou des compétences des femmes (p. ex. dans les domaines de la défense des intérêts, de la négociation, de la gestion) afin qu'elles puissent participer aux institutions démocratiques et aux organismes de gestion communautaire. ♦ Capacité ou efficacité accrues des organisations féminines à promouvoir les questions touchant les femmes, à représenter les points de vue des femmes. ♦ Renforcement des organisations ou réseaux de femmes. ♦ Renforcement du dialogue entre les organisations féminines et les pouvoirs publics. ♦ Environnement plus favorable à la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décision dans la collectivité, l'institution ou parmi les collègues de sexe masculin. ♦ Influence accrue des femmes et des organisations féminines au sein de la collectivité et sur les instances décisionnelles publiques.
	<p>1.2 Représentation parmi les décideurs. Participation accrue des femmes aux processus démocratiques et aux postes décisionnels de l'institution partenaire, du secteur cible, de la collectivité partenaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Nombre ou proportion accrus de femmes dans les postes décisionnels (selon les objectifs du projet) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans l'organisation partenaire (pas le projet lui-même); ▪ dans le secteur cible; ▪ dans la collectivité partenaire; ▪ en tant que candidates à des charges publiques.
	<p>1.3 Prise de décision au niveau individuel et au foyer. Meilleur équilibre dans les rapports de force entre les femmes et les hommes à l'échelle du foyer; pouvoir de décision accru des femmes au niveau individuel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Plus grande autonomie du processus décisionnel de la part des femmes sur des questions comme l'exercice du droit de vote et la mobilité. ♦ Meilleur partage des décisions dans les foyers sur les questions touchant par exemple les dépenses, les activités, etc.



CLASSEMENT DES RÉSULTATS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
(tiré de *Égalité entre les sexes – Cadre d'évaluation des résultats de l'ACDI*)

Résultats en matière d'égalité entre les sexes		EXEMPLES des types de résultats qui entreraient dans chaque catégorie (autrement dit, exemples de la manière dont un projet ou un autre investissement pourrait contribuer à atteindre des résultats particuliers en matière d'égalité entre les sexes)
Résultats au niveau de l'ACDI ⇒	Éléments de ce résultat pouvant faire l'objet d'un projet ⇒	
<p>2. Droits</p> <p>Possibilité accrue pour les femmes et les filles d'exercer l'intégralité de leurs droits fondamentaux.</p>	<p>2.1 Appareil judiciaire. Promotion et protection renforcées des droits fondamentaux des femmes et des filles sur le plan judiciaire et dans l'application de la loi par la police, les procureurs, les juges et les tribunaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Application accrue des principes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) dans le droit national. ♦ Rédaction de mesures législatives sur des questions clés en matière d'égalité entre les sexes, p. ex. droits fonciers, violence, discrimination en matière d'emploi. ♦ Élimination des obstacles juridiques à l'égalité (par voie de mesures législatives spécifiques ou dans le cadre d'une réforme juridique). ♦ Les intervenants de l'appareil judiciaire (police, procureurs, juges) sont mieux informés et en mesure de traiter les femmes de manière équitable. ♦ Les femmes ont un meilleur accès à l'appareil judiciaire (aide juridique, réduction des obstacles). ♦ Processus décisionnel plus équitable des organismes judiciaires officiels et officieux.
	<p>2.2 Sensibilisation du public. Les droits fondamentaux des femmes et des filles sont mieux connus et reconnus par le public (femmes et hommes) et décideurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Sensibilisation accrue à la violation des droits comme la traite, le mariage forcé, la dot, le mariage précoce et la mutilation génitale des femmes. ♦ Sensibilisation et participation accrues des organisations de la société civile (p. ex. les organisations de défense des droits fondamentaux, les organisations de développement) à la promotion des droits des femmes et à l'égalité entre les sexes. ♦ Sensibilisation des femmes et des hommes aux lois et aux mécanismes de protection des droits des femmes; participation accrue des hommes à la promotion de l'égalité entre les sexes et au débat en la matière. ♦ Sensibilisation et soutien accrus des décideurs aux droits des femmes et aux questions d'égalité entre les sexes; débat mieux informé sur ces questions. ♦ Meilleure couverture des médias sur les droits des femmes et l'égalité entre les sexes, et changements d'attitude de la part du public sur le rôle et les droits des femmes et des hommes.
	<p>2.3 Réaction aux violations sexospécifiques des droits. Services et mécanismes améliorés pour répondre aux restrictions ou violations des droits sexospécifiques (p. ex. violence contre les femmes et les filles, traite, violence sexuelle dans les zones de conflit).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Fourniture et fonctionnement améliorés des services sociaux (p. ex. refuges) en réponse aux violations des droits par le gouvernement ou des organisations de la société civile. ♦ Engagements de principes et programmes renforcés visant à répondre aux restrictions ou violations des droits sexospécifiques.



CLASSEMENT DES RÉSULTATS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES (tiré de <i>Égalité entre les sexes – Cadre d'évaluation des résultats de l'ACDI</i>)		
Résultats en matière d'égalité entre les sexes		EXEMPLES des types de résultats qui entreraient dans chaque catégorie (autrement dit, exemples de la manière dont un projet ou un autre investissement pourrait contribuer à atteindre des résultats particuliers en matière d'égalité entre les sexes)
Résultats au niveau de l'ACDI ⇒	Éléments de ce résultat pouvant faire l'objet d'un projet ⇒	
3. Ressources et bénéfices du développement Réduction des inégalités entre les femmes et les hommes quant à l'accès aux ressources et aux bénéfices du développement et à la maîtrise sur ces éléments.	3.1 Moyens de subsistance et avoirs de production. Maîtrise accrue des femmes sur les avoirs de production (terre, capital, crédit, technologie, compétences) et meilleur accès à un travail décent.	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Accès accru aux services de crédit et d'appui aux entreprises. ♦ Croissement du nombre/amélioration de la compétitivité ou de la durabilité des microentreprises, des entreprises et des fermes exploitées par des femmes. ♦ Accès plus équitable pour les femmes aux services et aux intrants qui améliorent la productivité (encadrement, formation professionnelle, technologie). ♦ Meilleures organisations de productrices. ♦ Accès plus équitable des femmes aux terres et à la propriété foncière. ♦ Croissement de la productivité ou des revenus des femmes, diminution de la disparité des revenus au sein des populations visées par un investissement; réduction de la vulnérabilité au dénuement. ♦ Accès accru des femmes à la formation professionnelle, aux possibilités d'emploi; représentation accrue des femmes dans les domaines professionnels et techniques. ♦ Diminution des pratiques discriminatoires à l'encontre des travailleuses; qualité de l'emploi accrue (p. ex. salaire, conditions de travail, santé et sécurité).
	3.2 Capacité institutionnelle. Capacité accrue des institutions partenaires, des gouvernements et des organisations de la société civile à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des programmes et des projets qui tiennent compte des priorités et des intérêts des femmes et des hommes.	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Plus grande clarté des responsabilités institutionnelles et des approches visant l'atteinte des objectifs en matière d'égalité entre les sexes. ♦ Renforcement des capacités analytiques, de la connaissance des questions touchant l'égalité entre les sexes et de la capacité de mener une analyse comparative entre les sexes dans une organisation publique ou un secteur particulier. ♦ Renforcement de la capacité à recueillir et à analyser les données voulues sur les questions, les programmes et les politiques en matière d'égalité entre les sexes. ♦ Amélioration de la capacité des institutions à consulter les femmes et les hommes sur diverses questions et priorités ou sur les enjeux en matière d'égalité entre les sexes. ♦ Capacité de gestion accrue dans le domaine de l'équité en matière d'emploi (recrutement, formation, santé et sécurité, congé familial). ♦ Efficacité accrue des organisations partenaires ou des gouvernements locaux à servir les femmes et à leur fournir des services équitables.



CLASSEMENT DES RÉSULTATS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
(tiré de *Égalité entre les sexes – Cadre d'évaluation des résultats de l'ACDI*)

Résultats en matière d'égalité entre les sexes		EXEMPLES des types de résultats qui entreraient dans chaque catégorie (autrement dit, exemples de la manière dont un projet ou un autre investissement pourrait contribuer à atteindre des résultats particuliers en matière d'égalité entre les sexes)
Résultats au niveau de l'ACDI ⇒	Éléments de ce résultat pouvant faire l'objet d'un projet ⇒	
	<p>3.3 Changements de politiques. Adoption de politiques favorisant l'égalité entre les sexes par les institutions qui s'occupent des ressources et des bénéficiaires du développement (afin de répondre aux différents intérêts et priorités des femmes et des hommes, des filles et des garçons).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Politiques économiques : politiques macroéconomiques plus équitables pour les femmes (p. ex. politiques fiscales, commerce, budgets). ♦ Stratégies de réduction de la pauvreté : adoption de mesures permettant de diriger des ressources vers des femmes pauvres, ou de répondre aux restrictions sexospécifiques subies par les femmes. ♦ Politiques sociales : politiques sur la santé, l'éducation, les services sociaux et autres secteurs qui incorporent des éléments propres à réduire les inégalités entre les sexes ou à résoudre des questions concernant les femmes. ♦ Réformes sectorielles : établissements d'objectifs clairs en matière d'égalité entre les sexes pour le secteur et mécanismes de mise en œuvre sectorielle.
	<p>3.4. Bien-être et besoins fondamentaux. Accès des femmes aux services de base susceptibles de favoriser le bien-être et la qualité de vie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Sécurité accrue, sûreté alimentaire, accès à l'eau, au logement, au transport, à l'alphabetisation, à la santé, à l'éducation, etc., pour les femmes. ♦ Accès accru aux services sociaux; prestation de services sociaux qui répondent aux différentes priorités et aux différents intérêts des femmes et des hommes, des filles et des garçons. ♦ Capacité accrue des organisations de femmes de fournir des services. ♦ Santé : meilleures adaptations et utilisations des services de santé; amélioration de l'état de santé des femmes ou réduction de l'écart en fonction du sexe des indicateurs de l'état de santé dans la population servie ou ciblée. ♦ Éducation : proportion accrue de femmes et de filles à tous les niveaux; diminution des taux d'abandon. ♦ Services humanitaires : accès des femmes aux ressources et services appropriés.



Outil 6 - Méthode du cadre logique (MCL)

La méthode du cadre logique permet d'intégrer la dimension de l'égalité entre les sexes au projet. Elle ne donne pas lieu à une matrice distincte d'évaluation de l'égalité entre les sexes, mais permet de répondre à de nombreuses questions. Le tableau ci-après donne des exemples des points sur lesquels il faut s'arrêter.

	Résumé narratif	Indicateurs du rendement	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
Objectifs du projet	La dimension de l'égalité entre les sexes est-elle prise en compte à l'échelle nationale et des politiques de manière à atteindre des résultats durables qui favorisent l'égalité entre les sexes ?	Quelles mesures permettront de vérifier les répercussions à long terme sur l'égalité entre les sexes ?	Des données subdivisées permettent-elles de vérifier le but, les effets et les extrants ainsi que les activités et de les analyser au regard de l'égalité entre les sexes ?	Quels facteurs externes importants doivent être présents pour soutenir les résultats au chapitre de l'égalité entre les sexes ? L'intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes au projet comporte-t-elle des risques ? Dans l'affirmative, comment peut-on les atténuer ? La non intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes au projet comporte-t-elle des risques ? Dans l'affirmative, comment peut-on les atténuer ?
Effets du projet	Le projet incorpore-t-il des résultats au chapitre de l'égalité entre les sexes (des effets qui contribueront à réduire les écarts ou les inégalités constatés entre les sexes) ?	Quelles mesures permettront de vérifier les résultats atteints en matière d'égalité entre les sexes ?	Quels outils d'analyse comparative entre les sexes sont appropriés ?	Quels facteurs externes importants doivent être présents pour soutenir les effets au chapitre de l'égalité entre les sexes ? La promotion et l'intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes comportent-elles des risques et comment peut-on les atténuer ? La non intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes comporte-t-elle des risques et comment peut-on les atténuer ?
Extrants du projet	La répartition des bénéfices et des ressources tient-elle compte des inégalités constatées ainsi que des rôles des femmes et des hommes et de leurs rapports entre eux ?	Quelles mesures permettront de vérifier que le projet bénéficie autant aux femmes qu'aux hommes et à différents groupes de femmes et qu'il contribuera à réduire les inégalités entre les sexes ?		Quels facteurs externes importants doivent être présents pour soutenir les extrants au chapitre de l'égalité entre les sexes ? L'intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes au projet comporte-t-elle des risques, et comment peut-on les atténuer ? La non intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes au projet comporte-t-elle des risques et comment peut-on les atténuer ?



	Résumé narratif	Indicateurs du rendement	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
Activités et ressources	<p>Le projet aura-t-il eu pour effet de clarifier des questions concernant l'égalité entre les sexes ?</p> <p>Les divers volets ou activités du projet sont-ils conçus de manière à occasionner les effets et les extrants voulus au chapitre de l'égalité entre les sexes ?</p> <p>Des mesures spéciales devront-elles être prises pour combler les écarts constatés entre les sexes et obtenir les résultats voulus ?</p>	<p><i>Ressources</i></p> <p>La contribution tant des femmes que des hommes est-elle prise en compte ?</p> <p>Des ressources externes contribuent-elles à l'accès des femmes à ces ressources et à leur contrôle de ces ressources ?</p> <p>Des ressources adéquates ont-elles été allouées à la dimension de l'égalité entre les sexes dans le cadre du projet ?</p>	<p>Des données subdivisées permettent-elles de vérifier le but, les effets et les extrants ainsi que les activités et de les analyser au regard de l'égalité entre les sexes ?</p>	<p>Quels facteurs externes importants doivent être présents pour soutenir les activités du projet et plus particulièrement la participation continue des hommes et des femmes, notamment à la prise de décisions ?</p> <p>L'intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes au projet comporte-t-elle des risques et comment peut-on les atténuer ?</p> <p>La non intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes au projet comporte-t-elle des risques et comment peut-on les atténuer ?</p>

Adapté de : Helen Hambly-Odame. *Engendering the Logical Framework*, SIRAN, 2001.





Outil 7 - Évaluation des intervenants en égalité entre les sexes¹

Il est essentiel d'évaluer les intervenants présents pour déterminer lesquels seront les principaux porte-parole d'un projet. Il est tout aussi important d'identifier les personnes ou les groupes que concerne la dimension du projet qui touche à l'égalité entre les sexes. La méthode en deux étapes qui est décrite ici permet d'évaluer les intervenants sous l'angle de l'égalité entre les sexes.

Étape 1 : À l'aide de cinq questions clés, identifier les principaux intervenants de l'égalité entre les sexes qui devront être évalués.

- Qui est touché par la dimension de l'égalité entre les sexes dans ce secteur, ce domaine, ce programme ou cette organisation ?
- Qui bénéficiera des changements dans les relations entre hommes et femmes que ce programme ou cette activité aura occasionnés dans ce secteur ou cette organisation ?
- Qui est en mesure d'influer sur les relations hommes-femmes dans ce secteur, ce domaine, ce programme ou cette organisation ?
- Qui sera touché par les changements dans les relations entre hommes et femmes dans ce secteur, ce domaine, ce programme ou cette organisation ?
- Qui appuiera les efforts visant à favoriser une égalité accrue entre hommes et femmes et qui freinera ces mêmes efforts dans ce secteur, ce domaine, ce programme ou cette organisation ?

Étape 2 : Établir une matrice des intervenants qui orientera l'évaluation et résumer ensuite les résultats (ces résultats ainsi que d'autres peuvent être validés au cours d'un atelier où ils seront présentés aux partenaires et aux intervenants du programme).

Intervenants et participation ou rôle dans le programme	Intérêt de l'intervenant pour la dimension de l'égalité entre les sexes du programme	Moyens d'influer sur les éléments du programme qui visent l'égalité entre les sexes	Forces : Capacité de contribuer aux résultats et objectifs du programme au chapitre de l'égalité entre les sexes	Faiblesses : Facteurs limitant la capacité de contribuer aux résultats et objectifs du programme au chapitre de l'égalité entre les sexes
Intervenant 1				
Intervenant 2				
(suivants)				

¹ Adapté de CRDI, *Améliorer la performance organisationnelle*; et de Vainio-Mattila, Arja, *Exploration de la problématique homme femme*, 1999.



Outil 8 - Indicateurs tenant compte des différences entre les sexes

Cet outil se veut un rappel de ce qu'est un indicateur qui tient compte des différences entre les sexes.

DÉFINITION

[traduction libre] « Un indicateur est une donnée factuelle qui résume une grande quantité de renseignements en un seul chiffre, de façon à donner une indication du changement opéré au fil du temps et par comparaison à une norme. Un indicateur qui tient compte des différences entre les sexes peut être défini comme un indicateur qui mesure les changements dans les rapports entre les sexes qui se produisent dans une société au fil du temps. » (Beck, T. *Using gender-sensitive indicators: A Reference Manual for Governments and Other Stakeholders*, Secrétariat du Commonwealth, Londres, 1999)

CE QU'IL FAUT

1. **Adopter une méthode participative tenant compte des différences entre les sexes** afin de déterminer quels indicateurs seront utilisés dans le cadre du projet dans le contexte du Cadre de mesure du rendement (CMR), outil fondamental de la gestion axée sur les résultats (GR) de l'ACDI. Cette méthode pourrait prévoir la participation

des intervenants masculins et féminins à un atelier. Elle permettrait à tous les intervenants de comprendre de la même façon les résultats que vise le projet et la façon de mesurer ces résultats.

2. **Ventiler les données selon le sexe** pour établir la plupart des indicateurs, puisque nous comparerons la situation des femmes et des filles à celle des hommes et des garçons. Ces données, qui ne sont généralement pas fournies par des sources gouvernementales, devront être produites à l'aide du CMR. La compilation des données ventilées selon le sexe implique généralement la cueillette et la présentation de données sur le projet qui soient distinctes pour les femmes et pour les hommes. De telles données sont nécessaires pour mesurer les taux de participation et la répartition des bénéfices.
3. **Adopter des indicateurs qui mesurent ou suivent les progrès accomplis** en vue de la réalisation des résultats anticipés au chapitre de l'égalité entre les sexes, c'est-à-dire des résultats qui mesurent la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes.
4. **Comprendre la validité des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.** Les indicateurs qualitatifs sont généralement fondés sur les perceptions des gens et sont plutôt subjectifs. Les indicateurs quantitatifs sont des mesures chiffrées du changement et sont plutôt objectifs. L'utilisation de ces deux types d'indicateurs permet de trianguler les résultats afin de mieux comprendre la portée et l'ampleur du changement ciblé par l'indicateur.



© ACIDI/Roger LeMoyne



Outil 9 - Lignes directrices sur l'élaboration de stratégies d'égalité entre les sexes : leçons tirées de l'expérience

Tous les projets mis en œuvre dans le cadre du Programme de l'ACDI pour la Chine devraient s'appuyer sur une stratégie d'égalité entre les sexes, laquelle est fondée sur les résultats de l'analyse comparative et des consultations tenues avec les partenaires et les intervenants. La stratégie d'égalité entre les sexes devrait énoncer des lignes directrices claires sur la façon d'intégrer les principes de l'égalité entre les sexes dans le projet et d'atteindre les résultats voulus. Idéalement, la stratégie d'égalité entre les sexes devrait contenir les éléments suivants :

- Un résumé des résultats de l'analyse comparative entre les sexes faisant ressortir les aspects de la dimension hommes-femmes qui sont pertinents à l'ensemble des objectifs et des résultats du projet ainsi que les conclusions sur la façon dont ces aspects devraient être traités au cours du projet.
- Une clarification des résultats visés par le projet au chapitre de l'égalité entre les sexes (ceux-ci devraient être inclus dans le cadre logique).
- Un aperçu des approches ou activités précises qui seront mises en œuvre pour atteindre les résultats voulus au chapitre de l'égalité entre les sexes, en associant chacune à un ou à plusieurs éléments de la structure de répartition du travail afin d'en garantir l'exécution et l'impact. Selon le projet, cet aperçu pourrait décrire :
 - les étapes à suivre pour atteindre les objectifs au chapitre de la participation des femmes (ou des filles);
 - les critères à appliquer dans le choix des partenaires de la société civile ou des consultants qui sont résolus à promouvoir l'égalité entre les sexes et qui ont de l'expérience à cet égard;
 - les aspects spécifiques à la dimension de l'égalité entre les sexes à incorporer à la documentation ou aux volets de promotion du projet.
- Un aperçu des indicateurs du rendement qui serviront à vérifier les progrès accomplis à l'égard des résultats au chapitre de l'égalité entre les sexes (en plus des données sexospécifiques sur la participation et les bénéficiaires) et qui devraient aussi être inclus dans le cadre logique.
- Le cadre de suivi et de présentation de rapports pour l'ensemble du projet.
- La description des mesures qui seront prises pour mettre en œuvre la stratégie d'égalité entre les sexes, en indiquant les responsabilités des gestionnaires, les avis des experts techniques de la problématique hommes femmes, les séances de formation qui devront être données aux membres de l'équipe du projet et les ressources financières requises pour rémunérer les experts et financer la formation et les activités du projet à l'appui de l'égalité entre les sexes.

Quels points devraient être pris en considération lors de l'élaboration d'une stratégie d'égalité entre les sexes ? Voici quelques-uns des enseignements que nous avons tirés des projets bilatéraux de la Direction générale de l'Asie.

- La stratégie d'égalité entre les sexes doit être conçue pour faciliter l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans tous les volets du projet et non pour créer un volet distinct et indépendant qui ne serait axé que sur les femmes.
- La stratégie d'égalité entre les sexes doit être prise en compte dans la conception du projet et être décrite en détail dans le plan de mise en œuvre du projet. Elle devrait découler de l'analyse comparative entre les sexes effectuée dans le cadre du projet ainsi que de données de référence ventilées par sexe.



- La stratégie d'égalité entre les sexes doit exposer la façon dont le projet contribuera à surmonter les entraves à l'égalité entre les sexes et à tirer parti des possibilités et des points d'appui qui seront ressortis de l'analyse comparative. Elle devrait également tenir compte – à la lumière des résultats recherchés et des objectifs généraux du projet – de la façon dont le projet peut contribuer à la réalisation des résultats de l'Agence au chapitre de l'égalité entre les sexes, à savoir :
 - la participation plus égalitaire des femmes et des hommes à la prise de décisions influant sur le développement durable de leur société;
 - la capacité accrue des femmes et des filles de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux;
 - la plus grande égalité d'accès des femmes et des hommes aux ressources et aux bénéfices du développement ainsi qu'au contrôle exercé sur ces ressources et bénéfices.
- Les initiatives exposées dans la stratégie d'égalité entre les sexes devraient faire partie du projet principal, en ce sens qu'elle ne devraient pas être accessoires, mais véritablement contribuer à la réalisation de l'ensemble des résultats recherchés.
- Les activités énumérées dans la stratégie d'égalité entre les sexes devraient être jumelées aux éléments de la structure de la répartition des tâches (SRT) pour garantir leur complémentarité et leur corrélation.
- Les ressources requises pour financer les diverses activités de la stratégie d'égalité entre les sexes devraient être définies dans la stratégie et prévues dans les plans de travail et budgets annuels du projet.
- Le cadre logique et l'évaluation du rendement du projet devraient faire état des résultats et indicateurs décrits dans la stratégie d'égalité entre les sexes.

Il importe d'exposer clairement les résultats que le projet cherche à atteindre au chapitre de l'égalité entre les sexes. Il importe tout autant d'évaluer, de planifier et de budgétiser les mesures qui doivent être prises pour parvenir à ces résultats.





Ressources et références

Personnes et organismes

1. *Spécialistes, conseillers, consultants en égalité entre les sexes (ES) (Canada)*

- ✗ Direction générale de l'Asie, spécialiste ES (membre d'office de toutes les équipes de projet)
- ✗ Agent de liaison ES, bureau géographique de l'ACDI (analyste du programme-pays ou son délégué)
- ✗ Conseiller ou consultants ES du bureau géographique de l'ACDI
- ✗ Conseiller ou consultants ES pour le projet
- ✗ Offres permanentes en ES (consultants présélectionnés par la Direction de l'ES, Direction générale des politiques)

Il est possible de demander à l'une ou l'autre de ces personnes des suggestions quant aux consultants en égalité entre les sexes à recruter en vue des missions de conception, de suivi, etc.

2. *Spécialistes, conseillers, consultants en égalité entre les sexes (Chine)*

- ✗ Agent de liaison ES de la mission de l'ACDI
- ✗ Conseiller ES de la mission de l'ACDI
- ✗ Liste des consultants chinois (disponible auprès du conseiller ES de la mission)

3. *Organismes canadiens*

- ✗ Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) <<http://www.awid.org/>>
- ✗ Alliance canadienne féministe pour l'action internationale <<http://www.fafia-afai.org/fr>>
- ✗ Institut canadien de recherche sur les femmes (ICREF) <http://www.criaw-icref.ca/indexFrame_f.htm>

- ✗ Comité canadien d'action sur le statut de la femme (CCA) <http://www.nac-cca.ca/index_f.htm>
- ✗ Association nationale Femmes et Droit (ANFD) <<http://www.nawl.ca/ns/fr/index.html>>
- ✗ Statistique Canada <<http://www.statcan.ca/menu-fr.htm>>
- ✗ Condition féminine Canada <http://www.swc-cfc.gc.ca/index_f.html>
- ✗ Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes (en anglais seulement) <<http://www.leaf.ca>>

4. *Organismes chinois*

- ✗ All China Women's Federation
- Women Studies Institute of China
- ✗ China Women's Development Foundation
- ✗ China Women's College
- ✗ National Working Committee on Children and Women
- ✗ Rural Women Knowing All
- ✗ Shaanxi Research Association for Women and Family
- ✗ Hunan Women's Vocational University
- ✗ Peking University Women's Law Studies and Legal Center
- ✗ The Maple Women's Psychological Counseling Center
- ✗ Tsinghua University of Gerontology Center
- ✗ Renmin University Women Study Information Center
- ✗ Anti-domestic Violence Network (part of the China Law Association)
- ✗ Gender and Development in China Network
- ✗ China Women Judges Association
- ✗ China Women Procurate Association
- ✗ China Policewomen Association
- ✗ China Association of Women Entrepreneurs



4.1 Médias chinois

- ✗ *China Women Daily*
- ✗ Association des femmes journalistes de la capitale/Capital Women Journalists' Association of China
- ✗ China Association for Women's Journals and Periodicals

Ressources Internet

Note : Le Web recèle d'innombrables sources d'information intéressantes et utiles qui sont constamment renouvelées. Les liens qui sont proposés ici ont été choisis parce qu'ils conduisent vers des sites particulièrement pertinents au programme de la Chine ou encore vers d'autres liens et ressources utiles. Comme cet outil sera actualisé périodiquement, n'hésitez pas à donner vos idées !

1. Ressources sur l'égalité entre les sexes en Chine

Questions sociales et économiques générales

- ✗ *China Country Gender Review*, East Asia Environment and Social Development Unit, Banque mondiale, juin 2002 (en anglais seulement)
<<http://www.worldbank.org.cn/English/content/gender-en.pdf>>.
- ✗ *Millennium Development Goals: China's Progress. An Assessment by the UN Country Team in China, Beijing, 2003* (en anglais seulement)
[http://www.undg.org/archive_docs/3635-
<China_MDG_Report.pdf>](http://www.undg.org/archive_docs/3635-China_MDG_Report.pdf).
- ✗ *Programme pour le développement des femmes chinoises (2001-2010)*, (version anglaise intégrale à l'adresse
<[http://www.chinaembassy.org.pl/pol/wh/wh/
/t129196.htm](http://www.chinaembassy.org.pl/pol/wh/wh/t129196.htm)>.

- ✗ Report of the People's Republic of China Regarding the Questionnaire on the Implementation of the Beijing Declaration, the Platform for Action and the Outcome of the 23rd Special Session of the General Assembly on Women Issues, (2005). (Rapport Beijing+10) (en anglais seulement)
<[http://www.un.org/womenwatch/daw/Review/
/responses/CHINA-English.pdf](http://www.un.org/womenwatch/daw/Review/responses/CHINA-English.pdf)>.

Durabilité de l'environnement

- ✗ Women and Environment Network.
- ✗ Lu Xing, « Searching for participatory approaches: findings of the Yunnan PRA Network », PLA Notes 37, 4 – 8, Londres, IIED, février 2000 (en anglais seulement)
[http://www.iied.org/NR/agbioliv/
pla_notes/documents/plan_03701.pdf](http://www.iied.org/NR/agbioliv/pla_notes/documents/plan_03701.pdf).
- ✗ Département du développement durable (SD), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *SD Dimensions: Asia's women in agriculture, environment and rural production: China* (en anglais seulement)
<[http://www.fao.org/sd/WPdirect/WPre0107.
htm](http://www.fao.org/sd/WPdirect/WPre0107.htm)>.

Droits fondamentaux, bonne gouvernance, démocratisation

- ✗ Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), *Examen des rapports soumis par les États parties en vertu de l'article 18 de la Convention : troisième et quatrième rapports périodiques* (rapport officiel de la Chine sur la mise en œuvre de la CEDAW, 1997) (en anglais seulement)
<[http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/
/cedaw20/china.htm](http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/cedaw20/china.htm)>.



- ✗ *UN CEDAW Committee Comments on China's official report, 1999* (en anglais seulement)
<<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/reports/20report.pdf>>.
- ✗ *Remarks to the Congressional Executive Commission on China, Rangita de Silva-de Alwis, Director of International Programs, The Spangenberg Group, 24 février 2003* (en anglais seulement)
<<http://www.cecc.gov/pages/roundtables/022403/silva.php>>.
- ✗ Tamara Jacka, « My Life as a Migrant Worker », *Intersections: Gender, History and Culture in the Asian Context* (en anglais seulement)
<http://intersections.anu.edu.au/issue4/tamara_intro.html>.

2. Intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes dans les projets – Généralités

Ressources de l'ACDI

- ✗ Site Web de l'ACDI sur l'Égalité entre les femmes et les hommes. Études de cas, Outils et ressources. <<http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/Fr/JUD-31192610-JXF>>.
- ✗ *Manuel pour les projets – Pourquoi et comment utiliser des indicateurs tenant compte des écarts entre les hommes et les femmes*
<[http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Policy/\\$file/WID-HAND-F.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Policy/$file/WID-HAND-F.pdf)>.
- ✗ *Accélérer le changement : ressources pour l'intégration de l'égalité entre les sexes, ACDI, Atelier technique sur l'intégration de l'égalité entre les sexes, Sanut, Indonésie, février 2000*
<[http://cida68/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Policy/\\$file/Accchange-F.pdf](http://cida68/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Policy/$file/Accchange-F.pdf)>.

Autres bonnes sources d'information sur la planification et le suivi des projets

- ✗ *Exploration de la problématique homme-femme – Cadre et outil pour le développement participatif*, Ministère des affaires étrangères de Finlande
<<http://formin.finland.fi/public/download.aspx?ID=12383&GUID=%7BF5A860E7-FEAA-47AB-8E7B-72F25525CB07%7D%3E>>.
- ✗ Paola Brambilla, *Gender and Monitoring: A Review of Practical Experiences*. Institute of Development Studies, BRIDGE Report 63, juin 2001
<<http://www.bridge.ids.ac.uk/reports/re63.pdf>>.
- ✗ Banque mondiale, *Integrating a Gender Dimension into Monitoring & Evaluation of Rural Development Projects, 2001* (630 Ko PDF)
<[http://lnweb18.worldbank.org/ESSD/ardext.nsf/11ByDocName/IntegratingaGenderDimensionintoMonitoringEvaluationofRuralDevelopmentProjects/\\$FILE/IntegratingGenderToolkit.pdf](http://lnweb18.worldbank.org/ESSD/ardext.nsf/11ByDocName/IntegratingaGenderDimensionintoMonitoringEvaluationofRuralDevelopmentProjects/$FILE/IntegratingGenderToolkit.pdf)>.
- ✗ OCDE, Comité d'aide au développement (CAD), Fiches de conseils sur l'égalité homme femme
<http://www.oecd.org/document/34/0,2340,fr_2649_34541_34642808_1_1_1_1,00.html>.

Portails utiles et collections de documents sur l'égalité entre les sexes et le développement

- ✗ Banque asiatique de développement, site Web (en anglais seulement)
<<http://adb.org/Gender>>.
- ✗ OCDE, Comité d'aide au développement (CAD), site Web sur l'égalité entre les sexes
<http://www.oecd.org/department/0,2688,fr_2649_34541_1_1_1_1,00.html>.



- ✦ Banque mondiale, site Web sur l'égalité entre les sexes et le développement (en anglais seulement)
<<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTGENDER/0,,menuPK:336874~pagePK:149018~piPK:149093~theSitePK:336868,00.html>>.
- ✦ BRIDGE, Exposés sur le développement et l'égalité entre les sexes (en anglais seulement) <<http://www.bridge.ids.ac.uk/>>.
- ✦ *ELDIS Gender Resource Guide*
<<http://www.eldis.org/gender/>>.
- ✦ SIYANDA – Mainstreaming Gender Equality (base de données en ligne proposant des liens vers une série de documents sur l'égalité entre les sexes et le développement) (en anglais seulement) <<http://www.siyanda.org/>>.
- ✦ Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), site Web (en anglais) < <http://www.unifem.org/>>.
- ✦ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (UN-ESCAP), site Web (en anglais seulement)
<<http://www.unescap.org/esid/gad/issues>>.
- ✦ Répertoire des ressources en ligne des femmes canadiennes (en anglais seulement)
<http://www.womennet.ca/directory.php?browse&597>.
- ✦ WomenWatch, Réseau inter-agences sur les femmes et l'égalité entre les sexes (IANWGE) (en anglais seulement)
< <http://www.un.org/womenwatch/>>.

3. Intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes dans les projets (CPP)

Durabilité de l'environnement

- ✦ International Network of Participatory Irrigation Management (PIM) – Ressources diverses : *PIM, Poverty and Gender* (en anglais seulement)
<<http://www.inpim.org/leftlinks/Newsletters/N5/n5a6/view>>.
- ✦ Licuanan, P.B., 1999, *Monitoring and Evaluation Strategies for the Empowerment of Women*, Panel IV, Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre à l'échelon régional du programme d'action de Beijing, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (comprend des indicateurs tenant compte des différences entre les hommes et les femmes dans le contexte de l'environnement) (en anglais seulement)
<<http://www.unescap.org/esid/gad/events/beijingplatform1999/licuanan.pdf> >.
- ✦ Cordula S. Ott, *Tackling Gender Issues in Sustainable Land Management*, Berne: Centre for Development and Environment (CDE), 2002, (en anglais seulement)
<http://www.cde.unibe.ch/Themes/SLM_Pubmedia_Th.asp>.
- ✦ Rebecca Pearl, *Common Ground: Women's Access to Natural Resources and the Millennium Development Goals*, New York, WEDO, 2003 (en anglais seulement)
<http://www.wedo.org/files/common_ground.pdf>.
- ✦ Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Women and the Environment*, Séries de dossiers PNUD, 2004
<http://www.unep.org/publications/search/pub_details_s.asp?ID=31>.



- ✘ Banque mondiale, *Gender in Monitoring and Evaluation in Rural Development - A Toolkit. Thematic Brief: Sustainable Agriculture and Natural Resource Management* (comprend une liste de contrôle des considérations liées à l'égalité entre les sexes à intégrer au cycle de projet et quelques indicateurs tenant compte des différences entre les sexes), (89 Ko PDF) (en anglais seulement)
<<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTARD/0,,contentMDK:20438885~isCURL:Y~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:336682,00.html>>
Bref thématique : Sustainable Agriculture and Natural Resource Management, 2001 (en anglais seulement)
<<http://siteresources.worldbank.org/INTARD/214578-1112681119394/20434008/AgNRMFactsheet.pdf>>
- Droits fondamentaux, bonne gouvernance, démocratisation**
- ✘ Fareda Banda et Christine Chinkin, *Gender, Minorities and Indigenous Peoples*, Minority Rights Group International, 2004 (traite des possibilités d'utiliser les normes juridiques et les traités internationaux pour promouvoir l'exercice des droits des femmes de groupes minoritaires et autochtones)
<<http://www.minorityrights.org/?lid=989>>.
- ✘ Bratislava Regional Centre, PNUD, 2003, *Drafting Gender-Aware Legislation: How to Promote Gender Equality in Central and Eastern Europe and in the Commonwealth of Independent States (CIS)*, Bratislava, PNUD
<<http://regionalcentre.pacific.undp.org.fj/Files/Parliamentary%20support/Drafting%20gender-aware%20legislation%20-%20Bratislava.pdf>>.
- ✘ Bridge Cutting Edge Pack, *Gender And Citizenship: Overview Report*. Institute of Development Studies, janvier 2004 (ce rapport propose d'adopter comme autres objectifs de développement l'élargissement des droits et la participation politique et explique comment les acteurs du développement et leurs collaborateurs citoyens peuvent œuvrer en ce sens) (en anglais seulement)
<<http://www.bridge.ids.ac.uk/reports/Citizenship-report.pdf>>.
- ✘ Christine Chinkin, *Gender Mainstreaming in Legal and Constitutional Affairs: A Reference Manual for Governments and Other Stakeholders*, Secrétariat du Commonwealth, Gender Management Systems Series, 2004, (en anglais seulement)
<http://www.thecommonwealth.org/shared_asp_files/uploadedfiles/%7B7712A695-36F7-4302-B422-B7AB9E05B843%7D_LegalConstitutionalAffairs.pdf>.
- ✘ ACDI, *Égalité entre les sexes et initiatives dans le domaine juridique et judiciaire : En bref* (PDF, 4 p.) <[http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Policy/\\$file/legal.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Policy/$file/legal.pdf)>.
- ✘ International Women's Rights Action Watch (IWRAP), 2003, *Producing NGO Shadow Report to CEDAW: A Procedural Guide*, Minneapolis: IWRAP (en anglais seulement)
<<http://iwrw.igc.org/shadow.htm>>.